



**S.M.T.C.
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2009 A 15 HEURES 00
COMPTE RENDU SUCCINCT DES DELIBERATIONS
ADOPTES EN SEANCE**

3 pages

1. OUVERTURE DE SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Yannik OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 22 juin 2009

2SAJ09RC06E

Pas d'observation - **compte rendu adopté.**

- Départ de Jean Louis LAROCHE comptable du S.M.T.C.

Le président évoque le départ de Jean Louis LAROCHE - trésorier principal, comptable du S.M.T.C. absent excusé lors de cette séance, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2009 - et salue la qualité de sa collaboration avec le S.M.T.C.

2. COMMUNICATION DU PRESIDENT

- Annulation par décision du tribunal administratif en date du 7 juillet 2009, de la délibération 2DPD08DL0891 du 15 décembre 2008 portant « Approbation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise 2007-2012 »

Interventions de Marc BAIETTO, Ollivier BERTRAND, Jean-Claude PEYRIN, Jacques CHIRON, José ARIAS, Yannik OLLIVIER.

Point d'information sur la base d'une note remise aux membres du comité syndical ; non soumis à délibération.

3. QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

POLITIQUE DES DEPLACEMENTS – RAPPORTEUR : PIERRE RIBEAUD

(DPD)

- Transports par câble dans l'agglomération grenobloise – lancement des études de faisabilité

2DPD09DL0491

Interventions de Jean-Claude PEYRIN et Marc BAIETTO.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- mandate le président pour poursuivre les études relatives aux solutions de transport par câble dans l'agglomération grenobloise et plus particulièrement lancer une étude de faisabilité d'une liaison de transport par câble entre le parc relais de la Carronnerie à Meylan et le domaine universitaire à Saint Martin d'Hères pour permettre la mise en œuvre d'une expérimentation d'une telle solution de transport en commun innovant en 2011-2012,
- mandate le président pour lancer également l'étude de faisabilité d'une station intermédiaire sur le téléphérique de la Bastille,
- autorise le président à faire appel à des bureaux d'études spécialisés dans ce domaine,
- autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Etude du réseau de transport en commun associé aux lignes de TCSP de l'agglomération grenobloise à l'horizon 2014 - Demande de participation financière au Conseil général de l'Isère

2DPD09DL0504

Pas d'observation

Le comité syndical du SMTC a attribué à Egis Mobilité une mission d'étude du réseau de transport en commun associé aux lignes de TCSP de l'agglomération grenobloise à l'horizon 2014 afin de permettre de définir un réseau bus hiérarchisé associé aux lignes de tramway et à la rocade nord et de proposer une programmation annuelle de 2010 à 2014 des actions à mettre en place. La complémentarité entre les réseaux TAG et TRANSISERE est essentielle dans ce cadre, ainsi que la définition des points d'échanges.

Après en avoir délibéré, le comité syndical valide la demande de participation au Conseil général de l'Isère à l'étude pour un montant de 17 943,35 € (soit 10 % du montant TTC de l'étude), et autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Adhésion du SMTC à l'association INTA

2DPD09DL0506

Pas d'observation

L'INTA est une.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'adhérer à l'association INTA à La Haye, Pays Bas, association internationale à but non lucratif dédiée à l'évolution du développement urbain, à l'enrichissement des politiques publiques et privées et au renouvellement de la qualité du débat international sur le devenir de l'urbain,
- de verser la cotisation annuelle de 1 800 € à cet organisme,
- de désigner le président comme représentant du SMTC au sein de l'INTA,
- d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Conclusions adoptées à l'unanimité

INVESTISSEMENTS – RAPPORTEURS : PIERRE RIBEAUD ET MARC BAIETTO

(ITV)

- Réseau tramway - CITADIS sur la ligne A - marché de fourniture d'équipements embarqués « écrans TFT »- avenant n°1

2ITV09DL0500

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président du SMTC à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture d'un système d'information voyageur multimédia embarqué n° S2008-026 conclu avec l'entreprise DUHAMEL, pour la fourniture d'écrans de taille 19" offrant toutes les garanties nécessaires pour le service attendu : montant de 33 500 € HT (soit une augmentation de 12,67 % du montant du marché initial).

Les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- 3ème ligne de tramway - dépôt de Gières - marché de travaux n°2003-137 lot n°1 « Clos et Couvert » - protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES SUD EST / SNC EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE ALPES

2ITV09DL0501

Pas d'observation

Au terme de négociations en réponse à la réclamation du groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES SUD EST / SNC EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE ALPES, après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve la proposition de protocole d'accord transactionnel pour solde de tout compte avec le groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES Sud Est / SNC EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE ALPES pour un montant de 184 200 € nets,
- autorise le Président à signer avec le groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES Sud Est / SNC EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE ALPES, le protocole d'accord portant sur le règlement de cette réclamation,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- 3ème ligne de tramway - Travaux de démolition des bâtiments occupant les parcelles ex-consorts SAUTHIER – Commune de Seyssinet-Pariset – lancement de la consultation

2ITV09DL0505

Pas d'observation

pour terminer l'opération 3^{ème} ligne de tramway, deux bâtiments doivent être démolis sur la commune de Seyssinet-Pariset. Pour cela, il est nécessaire de recruter les prestataires pour diagnostics préalables et travaux de démolition.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le lancement de la procédure de consultation pour la démolition des bâtiments occupant les parcelles des ex consorts SAUTHIER sur la commune de SEYSSINET-PARISSET et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette procédure.

Les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- 3ème ligne de tramway - Acquisitions foncières – commune de St Martin d'Hères - Sté immobilière Groupe Casino

2ITV09DL0389

Pas d'observation

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la 3^{ème} ligne de tramway déclarée d'utilité publique par arrêté du 22 novembre 2002, prorogée par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère N°2007-08538, et afin de finaliser et parfaire les aménagements liés à celle-ci, le SMTC doit acquérir plusieurs parties de parcelles de terrain, auprès de la société immobilière GROUPE CASINO, à savoir :

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- donne son accord pour l'acquisition de partie des parcelles BM 409p – BM 471p et BM 470p pour une surface totale de 1 300 m² moyennant un prix toutes indemnités comprises de 298 250,00 €,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,

2SAJ09RC07E

- dit que les crédits sont inscrits au budget 2009 du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Extension de la ligne B à la presqu'île scientifique - déviations de réseaux - convention d'études avec la Régie des Eaux de Grenoble REG

2ITV09DL0507

Délibération reportée à une prochaine séance

EXPLOITATION – RAPPORTEUR : MARC BAIETTO

(ETR)

- Transports scolaires - délégation de compétence aux communes - coût moyen du transport pour un élève sur le réseau général

2ETR09DL0494

Pas d'observation - Conclusions adoptées à l'unanimité

- Délégation du service public de gestion du réseau de transports urbains - Modification de l'offre au titre de l'année 2009 - ligne 41

2ETR09DL0488

Pas d'observation - Conclusions adoptées à l'unanimité

INFORMATION RELATIONS EXTERIEURES – RAPPORTEUR : MARC BAIETTO

(DIRE)

- Xème Congrès de l'Association Française de Science Politique - contrat de prestations de services entre le SMTC et l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

2DIR09DL0496

Pas d'observation - Conclusions adoptées à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 49.